



Mairie d'AUBY
Missions de diagnostics techniques
pour diverses opérations d'aménagement
Lot 3 : Diagnostics amiante, plomb et parasitaire
Avenant 2
Décision n° 2025/085/MP

Publié le 02 mai 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché n° 2024-31C - Lot 3 : Diagnostics amiante, plomb et parasitaire ayant pour objet « Missions de diagnostics techniques pour diverses opérations d'aménagement » a été notifié le 18 novembre 2024 au la société AC ENVIRONNEMENT pour un montant de 8 700.00 € HT.

Considérant que l'avenant n°2 a pour objet des prestations supplémentaires, non prévus au marché initial ;

En effet, bien qu'une visite des sites avait été effectuée lors de la consultation (à l'exception de l'ancienne médiathèque qui n'était initialement pas concernée), la quantité d'analyses ne reste qu'estimative. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage. Ce nombre est ici actualisé au réel, à la suite des investigations techniques in situ, et à la réception des procès-verbaux d'analyses de laboratoire.

Du fait de quelques impossibilités d'effectuer la totalité des diagnostics lors des premiers déplacements du prestataire, des frais de déplacement sont également sollicités pour revenir sur les sites après que les blocages aient été levés via l'appui des services techniques municipaux (Maison de la Jeunesse : cave inondée et cour trop encombrée ; Abords église : absences de clés de certaines dépendances ; Maison Médicale : défaut d'accès).

Considérant que l'avenant entraîne incidence financière de 2 402.00 € HT représentant une augmentation de 37.34% du montant initial du marché ;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2025 quant à la passation de cet avenant ;

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 du marché « Missions de diagnostics techniques pour diverses opérations d'aménagement » pour le Lot 3 : Diagnostics amiante, plomb et parasitaire.

Mairie d'AUBY
Missions de diagnostics techniques
pour diverses opérations d'aménagement
Lot 3 : Diagnostics amiante, plomb et parasitaire
Avenant 2
Décision n° 2025/085/MP

Article 2

Que le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 11 468.00 € HT soit 13 761.60 € TTC.

Article 3

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 21/05/2025
Christophe CHARLES
Maire